
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 8 mai 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Valérie Plante, Mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif. **Pour les dossiers étudiés en public, la séance est présidée par M. Benoit Dorais, vice-président du comité exécutif, et pour ceux étudiés à huis clos, la séance est présidée par M. Luc Rabouin, président du comité exécutif.**

CE24 0686

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 mai 2024, en y retirant les points 20.018, 30.021, 30.022, 30.024 et 40.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0687

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 13 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 0688

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 0689

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 48 096,34 \$, taxes incluses, pour le support et maintenance d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé à Axon Public Safety inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 690 391,81 \$ à 738 488,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1242881002

CE24 0690

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuel, d'une durée de sept mois, par laquelle Brenntag Canada inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et la livraison de charbon actif en poudre destiné à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20370 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

Lot	Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Nombre de soumissionnaires conformes par lot
Charbon actif en poudre - format vrac	Brenntag Canada inc	192 054,24 \$	1

- 2- d'autoriser une dépense de 28 808,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités pour la durée de l'entente;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Brenntag Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1247100002

CE24 0691

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les transports Lacombe inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de transport et entreposage des luminaires et matériel du projet de conversion au DEL, pour une durée de sept mois, avec option de prolongation de deux périodes de sept mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 332 747,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20275;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 549,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les transport Lacombe inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations de sept mois chacune, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus aux documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1246294001

CE24 0692

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 103 785,67 \$, en 2024, en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers le Service de la culture;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts et du Cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour l'année 2024, pour une somme maximale de 585 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1248781001

CE24 0693

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Services d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 406 489,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20456;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1244269002

CE24 0694

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE23 1724;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM23 1216;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'abroger la résolution CG23 1216;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc., pour la migration du système de gestion du temps de la Ville, UKG Workforce Central, vers la solution infonuagique UKG Dimensions, pour une durée de 60 mois, du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029, pour une somme maximale de 7 246 037 \$, taxes incluses;

- 3- d'autoriser des ajustements cumulatifs à la base budgétaire du Service des technologies de l'information : un ajout de 444 000 \$ pour 2025, un ajout de 214 400 \$ pour 2026, un ajout de 154 800 \$ pour 2027 et un ajout de 52 300 \$ pour 2028;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires institutionnelles du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1247684003

CE24 0695

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal et Énergir) dans la rue Gauthier, de l'avenue Papineau à la rue de Bordeaux, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 660 918,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509201;
- 2- d'autoriser une dépense de 770 218,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 206 676,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Cojalac inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1247231007

CE24 0696

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Bruneau Électrique inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse (10 projets) à la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 600 002,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516102;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 320 000,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1248848001

CE24 0697

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 727 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510006;
- 3- d'autoriser une dépense de 672 700,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 129 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1247231013

CE24 0698

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal et Bell) dans les rues de Salaberry et Marsan, ainsi que dans les bretelles 4-O et 4-E de l'autoroute 15 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 18 050 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510201;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 707 500,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 798 840,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 748 541,06\$, taxes incluses (contrat entente : 650 905,27 \$ + contingences : 97 635,79 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1237231098

CE24 0699

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Magil Construction Est du Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la bibliothèque et espace culturel du Coeur-Nomade, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 39 304 203,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15881;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 930 420,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 5 500 484,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Magil Construction Est du Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1247058001

CE24 0700

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un réseau express vélo et d'un service rapide par bus sur le boulevard Henri-Bourassa et d'un réseau express vélo sur la rue Jean-Talon ainsi que la réfection de quais sur la rue Berri, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 744 671,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 472910;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 461 700,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 908 867,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages Métropolitain inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1247231017

CE24 0701

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 100 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 503401;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 286 828,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 943 221,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1247231022

CE24 0702

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité à 20 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 333 110,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516203;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 622,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1248848006

CE24 0703

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 590 628,87 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie », contrat accordé à 9250-6518 Québec inc. (Ébénisterie Architecturale Labelle), dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG22 0189), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 543 773,25 \$ à 4 134 402,12 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1248009002

CE24 0704

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 139 752,11 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 548 347,54 \$ à 10 688 099,65 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1248009003

CE24 0705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 24 368 838,46 \$ à 24 529 803,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1248009004

CE24 0706

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Léger Marketing, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la conception et la réalisation d'un sondage sur la gestion et les communications des chantiers de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 198 200,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20324;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Léger Marketing inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1241637001

CE24 0707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la surveillance de travaux, pour la somme maximale de 12 412 333,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20322;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 861 849,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 868 863,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 4- d'autoriser une dépense de 969 009,92 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 60 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 7- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1247231032

CE24 0708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, La Compagnie Keleny (Keleny inc.), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période d'un an avec une option de prolongation d'un an pour chacun des lots, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaire requis par la cour municipale de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 090 624,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20302 :

Soumissions conformes	Lots	Montants (avant taxes)	Montants (taxes incluses)
Keleny inc.	Lot 1	134 450 \$	154 583,89 \$
Keleny inc.	Lot 2	814 125 \$	936 040,22 \$
Total		948 575 \$	1 090 624,11 \$

- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de la Compagnie Keleny (Keleny inc.) pour le lot 2;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1242085001

CE24 0709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les Services EXP inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la surveillance de travaux, pour la somme maximale de 9 460 740,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20325;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 419 111,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 473 037,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 5- d'autoriser une dépense de 425 914,75 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc.;
- 8- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1247231033

CE24 0710

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le renouvellement, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 11 septembre 2026, de l'entente-cadre de partenariat entre la Ville de Montréal et le Parc olympique visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur le partage d'une vision commune, sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets d'amélioration du territoire;
- 2- d'approuver le projet d'amendement n° 2 à cet effet entre la Ville et la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1247227001

CE24 0711

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour la cession du réseau souterrain d'Hydro-Québec sur la rue Jean-Talon Est, entre la 24^e avenue et la rue de Buies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2- d'autoriser le paiement de la compensation de 370 000 \$, plus les taxes applicables, comme spécifié au projet d'entente;
- 3- d'intégrer ce réseau souterrain au réseau sous la gouverne de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1240025003

CE24 0712

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal portant sur la réalisation des travaux d'implantation d'une voie réservée pour autobus dans le cadre du projet de corridor de mobilité durable Henri-Bourassa entre la rue Lajeunesse et l'avenue Marcelin-Wilson.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1247231003

CE24 0713

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (CG22 0482).

Adopté à l'unanimité.

20.026 1249245005

CE24 0714

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention de prêt de terrain, à titre gratuit, par laquelle la Ville de Montréal prête à la Table ronde du Quartier chinois de Montréal, pour une période débutant le ou vers le 1^{er} mai 2024 et se terminant au plus tard le 1^{er} décembre 2026, une partie du lot 1 180 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1100,6 mètres carrés, situé au coin des rues Viger et De Bullion, dans l'arrondissement de Ville-Marie, selon les termes et conditions stipulés à la convention de prêt;
- 2- d'autoriser l'entretien du lot 1 180 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, par l'arrondissement de Ville-Marie;
- 3- d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la gestion de la convention intervenue avec la Table ronde du Quartier chinois de Montréal et d'exécuter toutes les obligations en lieu et place du conseil de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1248042003

CE24 0715

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce, au profit d'Hydro-Québec, à une partie de la servitude de passage publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 847 876 et 1 196 507, grevant un terrain situé en front de la rue Berri au coin sud-ouest de la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 602 531 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 322,2 mètres carrés, moyennant la somme de 490 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sous réserve de l'acquisition préalable de ce terrain par Hydro-Québec;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1249652001

CE24 0716

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 16 040 000 \$, à l'Espace la Traversée pour la réalisation du projet de logement social La Traversée - Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1238440001

CE24 0717

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 7 500 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Montréal Centre-Ville pour la réalisation de son projet Noublood, parcours en entrepreneuriat culturel, édition 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1248080002

CE24 0718

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier au montant total de 557 706 \$ à la Cité des arts du cirque (TOHU), pour l'année 2024, pour la réalisation de sa mission;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en 2024 en provenance de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1238781005

CE24 0719

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 75 000 \$ à Carrefour de l'industrie bioalimentaire de l'île de Montréal, pour le projet de la plateforme MutuAli qui s'inscrit dans le cadre du programme Montréal en commun financé par le Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1246525001

CE24 0720

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador pour le projet « À la découverte des saveurs des Premières Nations », dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle des Premières Nations qui se tiendra à Montréal du 8 au 11 juillet 2024;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1245483003

CE24 0721

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 30^e édition de la Conférence de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1241084001

CE24 0722

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Quartier des spectacles international pour la tenue de l'exposition « Cœur nomade » à Paris, dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1249939003

CE24 0723

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un soutien financier d'un montant maximal de 13 556 045 \$ à l'Association d'entraide Le Chaînon inc. pour l'acquisition et la conversion de l'immeuble situé au 4387, avenue de L'Esplanade, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin d'y aménager des logements pour des femmes seules en situation ou à risque d'itinérances et des femmes seules ou avec enfants dans le cadre de la troisième phase de l'initiative pour la création rapide de logements (ICRL) volet des villes;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire, pour et au nom de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans le projet de convention de soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1233716005

CE24 0724

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2348-2350 Saint-Patrick S.E.C., un terrain vacant constitué du lot 6 486 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1 814,6 mètres carrés, situé à l'angle des rues Saint-Patrick, Laprairie et Augustin-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social, pour la somme de 3 834 069 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation du Service des affaires juridiques à l'effet que le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'accepter les stipulations en faveur de la Ville, contenues dans le contrat de services professionnels à intervenir entre 2348-2350 Saint-Patrick S.E.C. et son fiduciaire, l'étude KRB Avocats inc., représentée par M^e Amanda Gutberg, notaire, pour la réception et la disposition du prix de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer ce contrat de services professionnels, pour en accepter les stipulations en faveur de la Ville, conditionnellement à la réception d'une confirmation du Service des affaires juridiques à l'effet que le projet de contrat est substantiellement conforme au projet de contrat joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de procéder au versement de la somme de 3 834 069 \$ dans le compte en fidéicommiss de l'étude KRB Avocats inc., pour que les fonds soient conservés en fidéicommiss jusqu'à la signature de l'acte de vente et qu'ils soient disposés conformément aux termes du contrat de services professionnels;
- 6- d'éteindre et d'annuler la servitude personnelle de conservation de la vocation de logement social et communautaire établie en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 27 769 647, et ce, à l'égard du lot 6 486 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel demeure la propriété de 2348-2350 Saint-Patrick S.E.C.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1249915003

CE24 0725

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de S.E.C. 2512 Saint-Patrick, quatre terrains constitués des lots 1 381 075, 1 381 076, 1 381 077 et 1 381 081 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 402,4 mètres carrés, situés respectivement aux 2512-2536, rue Saint-Patrick et aux 2521 et 2527-2533, rue Augustin-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social pour la somme de 7 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature du contrat de services professionnels entre S.E.C. 2512 Saint-Patrick et son fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant, et d'autoriser à cet effet le greffier à signer tel document;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du fiduciaire en fidéicomis de S.E.C. 2512 Saint-Patrick;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1249915002

CE24 0726

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0392;
- 2- d'approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logement cèdent à la Société de transport de Montréal, le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction d'un nouveau puits de ventilation de son réseau de transport souterrain, pour la somme de 710 102 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;
- 3- de fermer et de retirer le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du domaine public à toutes fins que de droit;
- 4- d'approuver le projet d'acte de convention de retenue, d'un montant de 266 859,36 \$, entre la Ville de Montréal, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société de transport de Montréal et Leroux Côté Burrogano, garantissant l'engagement de la Ville de Montréal et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à radier l'hypothèque légale et le préavis d'exercice d'une vente sous contrôle de justice inscrits sur le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sous les numéros 22 945 168 et 23 544 971, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de retenue;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1249652002

CE24 0727

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, par laquelle LinkedIn Corporation s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de son réseau social afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 404 077,80 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1245536001

CE24 0728

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Fédération des communautés francophones et acadiennes pour la tenue de l'événement « Mobilisation Franco », dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1249939004

CE24 0729

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le don d'une œuvre d'art de l'artiste Paryse Martin d'une valeur estimée à 8 500 \$;
- 2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt au donateur de cette œuvre, M. Normand Biron, au montant de 8 500 \$;
- 3- d'approuver, à cette fin, un projet d'acte de donation entre la Ville de Montréal et M. Normand Biron, aux termes et conditions stipulés dans le présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1234736002

CE24 0730

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre à Syndicat de la copropriété des condominiums Chaussegros-de-Léry, deux unités de stationnement et un local de rangement dans l'immeuble situés au 329, rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Ville-Marie, au prix total de 128 000 \$, détaillé comme suit :

- Une unité de stationnement portant le numéro de lot 1 288 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au prix de 55 000 \$;
- Une unité de stationnement portant le numéro de lot 1 288 807 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au prix de 58 000 \$;
- Le local de rangement 217, portant le numéro de lot 1 288 851 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au prix de 15 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1240845001

CE24 0731

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le retrait du terrain 401 de l'annexe 2 de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (CM22 1096).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1248480001

CE24 0732

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le Service de police de la Ville de Montréal de nommer des policiers pour remplir les fonctions d'inspecteur en vertu de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (RLRQ, C. I-6.2), afin de veiller à l'application des chapitres II et III de cette loi, et en aviser le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1246716001

CE24 0733

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :
d'adopter le Plan approvisionnement responsable 2030.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1246285001

CE24 0734

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :
d'adopter la Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1232885001

CE24 0735

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à faire l'acquisition de trois œuvres des Mosaïcultures internationales de Montréal, pour une dépense totale de 4 881 378,60 \$, taxes incluses, se détaillant comme suit :
 - acquisition et travaux, pour un montant de 4 029 873,75 \$, taxes incluses;
 - contingences de 5 %, pour un montant de 201 493,69 \$, taxes incluses;
 - incidences de 7 %, pour un montant de 282 091,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 367 920 \$, taxes incluses, pour l'entretien qui sera assumée par une affectation du Fonds Oxygène de la SPJD;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1247862008

CE24 0736

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de désigner la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est, pour la tenue des séances du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1243599001

CE24 0737

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de désigner la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est, pour la tenue des séances du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1243599002

CE24 0738

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir à l'arrondissement de Ville-Marie la prise en charge de certains travaux pour mettre en œuvre la déviation de la piste cyclable sur la rue De la Commune, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.010 1245516002

CE24 0739

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 11 003,90 \$, relative au déplacement de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif et conseillère de ville à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, de Mme Kaila Amaya-Munro, conseillère d'arrondissement de Verdun, et de M. Sylvain Ouellet, conseiller de ville de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin de participer au congrès annuel et au salon professionnel 2024 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Calgary du 5 au 10 juin 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1249687001

CE24 0740

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense de 1 149,80 \$, relative à la participation de Mme Maja Vodanovic, membre du comité exécutif, responsable de la concertation avec les arrondissements et de l'eau, et de M. Sylvain Ouellet, conseiller de ville, à l'Assemblée annuelle de l'Alliance des villes des Grands lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Montréal, le 15 mai 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1240843003

CE24 0741

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 372,90 \$, relative au déplacement de Mme Marie-Andrée Mauger, membre du comité exécutif, responsable de la transition écologique et de l'environnement et mairesse de l'arrondissement de Verdun, pour participer au « 2^e G-NETS Leaders Summit » qui se tiendra du 15 au 17 mai 2024, à Tokyo (Japon);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1242844001

CE24 0742

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Laura Cliche à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de trois ans, de mai 2024 à mai 2027;
- 2- de nommer Valérie Sagine Toussaint à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat, de mai 2024 à mai 2027;
- 3- de nommer Nelly Dennene à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de trois ans, d'avril 2024 à avril 2027;
- 4- de nommer France Leblanc à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de trois ans, d'avril 2024 à avril 2027;
- 5- de nommer Marianne-Sarah Saulnier à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de trois ans, d'avril 2024 à avril 2027;
- 6- de désigner Marianne-Sarah Saulnier à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat, de mai 2024 à mars 2025;
- 7- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1247721001

CE24 0743

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une contribution de 75 000 \$ sur trois ans (2024,2025 et 2026) de la Société des Amis du Biodôme pour des projets de recherche et de conservation au Biodôme;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 75 000 \$, couvert par la contribution de la Société des amis du Biodôme;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1240348003

CE24 0744

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de ratifier l'affectation au montant de 3 074 400 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs;

de recommander au conseil d'agglomération :

de ratifier l'affectation au montant de 1 317 600 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1248395001

CE24 0745

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 2 142 598,60 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du projet urbain Griffintown;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1248474001

CE24 0746

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de 500 000 \$ pour l'année 2024 en provenance du Service des ressources humaines (SRH) vers la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM), afin de permettre à la CFPM de réaliser son nouveau mandat sur les enquêtes en matière de harcèlement et discrimination, confié par le conseil municipal et le comité exécutif;
- 2- d'autoriser l'ajustement des enveloppes budgétaires du SRH vers la CFPM pour 2025 et les années subséquentes au montant de 250 000 \$, afin de permettre à la CFPM de réaliser son nouveau mandat sur les enquêtes en matière de harcèlement et discrimination, confié par le conseil municipal et le comité exécutif;
- 3- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1249100001

CE24 0747

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la bonification ponctuelle de 16 conventions des organismes soutenus via le Fonds pour les festivals et événements majeurs, pour les événements à venir de 2024, par la redistribution des sommes initialement prévues pour le Festival Juste pour rire 2024;
- 2- de permettre au Service de la culture de préparer des conventions de contributions financières bonifiées auprès des organismes identifiés pour les soumettre aux instances dans des dossiers décisionnels distincts de celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1248021006

CE24 0748

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le retrait du terrain T270 portant le numéro de lot 2 334 602 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 225 mètres carrés de l'Annexe 2, le 4 septembre 2024;
- 2- d'édicter en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044), l'ordonnance numéro 4 dans le cadre des tarifs des autoparcs afin de retirer la grille tarifaire n° 5 qui figure à l'Annexe 6 intitulée « Tarifs des autoparcs » à partir du 4 septembre 2024;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le transfert vers le domaine public du terrain T270 afin de construire les infrastructures vertes pour assurer la rétention des eaux pluviales de l'aréna;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 32 021 \$ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service de la stratégie immobilière, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1248480004

CE24 0749

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Survol de l'aide financière pour les travaux de stabilisation et de la réglementation liée aux vibrations : étude de la motion CM22 0531 : rapport et recommandations ».

Adopté à l'unanimité.

30.023 1249902004

CE24 0750

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 30 avril au 9 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1247317008

CE24 0751

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 24 établissements commerciaux de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent dans le cadre de l'événement « La Main la nuit! » jusqu'à 8 h dans la nuit du 15 au 16 juin 2024;

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Frite Alors!	3497 St-Laurent	1170213467	100145888
École Privée	3500 St-Laurent	1170606538	1161436663
La Porte	3519 St-Laurent	1177941953	10187385-1
Peopl	3612 St-Laurent	1165278764	100130351-1
Bar Bifteck	3702 St-Laurent	1171220297	586909
3 Minots	3812 St-Laurent	1164252190	9424516
Café St-Laurent Frappé	3900 St-Laurent	1144102655	100108530-1
Barbossa	3956A St-Laurent	1163301345	9958307
Blue Dog	3958 St-Laurent	1164875743	100047878-1
Resto Bar Chi	3977 St-Laurent	1178714995	10222091-1
Le Majestique	4105 St-Laurent	1169534444	100195081-1
Café Urbanista	4127 St-Laurent	1176890300	100132615-3
Bar Darling	4328 St-Laurent	1170723358	100099275-1
Le Belmont	4483 St-Laurent	1147570320	374769
La Casona/Centre Gallego	4602 St-Laurent	1144018125	100044818-2
La Sala Rossa et La Sotterenea	4848 St-Laurent	2249494768	100020198-1
Casa Del Popolo	4873 St-Laurent	2249494768	100145763-1
Warehouse	3565 St-Laurent	1173271496	100187476-1
Rouge Bar	3604 St-Laurent	1146751129	6958882

Don B Club	3614 St-Laurent	1172902422	100094086-3
Don B. Comber	3616 St-Laurent	1163584148	100102194-1
TRH Bar	3699 St-Laurent	1168117860	9321845
Salon Daomé	4465 St-Laurent	1164208085	9638933
Shaker	3518 St-Laurent	1174051921	10031138-2

Adopté à l'unanimité.

40.002 1248994005

CE24 0752

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 2 novembre 2025, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1249579001

CE24 0753

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1248018001

CE24 0754

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4-1, art. 3), l'ordonnance numéro 20 visant à établir et à modifier des voies réservées situées dans l'un ou l'autre des neuf anciens arrondissements de la Ville;

Il est recommandé au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 295 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2);

Vu l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

Type d'intervention	Nom de l'axe	Type de voie réservée	Arrondissement	Direction	de	à	Plage horaire
Prolongement de voies réservées existantes	Rue Notre-Dame Ouest	Bus, taxis et vélos	Lachine	Ouest	Saint-Pierre	Saint-Joseph	15h30-18h30 (lundi au vendredi)
		Bus, taxis	Lachine	Ouest	Limite est de l'arrondissement	Saint-Pierre	15h30-18h30 (lundi au vendredi)
		Bus, taxis et vélos	Lachine	Est	Saint-Joseph	Saint-Pierre	6h30 à 9h30 et 15h30 à 18h30 (lundi au vendredi)
Modification à l'horaire	Rue Notre-Dame Ouest	Bus, taxis	Lachine	Est	Saint-Pierre	Limite est de l'arrondissement	6h30 à 9h30 au lieu de 6h-10h30 et 14h30-19h (lundi au vendredi)

Adopté à l'unanimité.

40.005 1245516003

CE24 0755

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport de validation 2023 relatif au respect des obligations des pôles du réseau PME MTL, en vertu des ententes contractuelles du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1245531001

CE24 0756

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2023 de la Commission de la fonction publique de Montréal, conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1249100002

CE24 0757

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé État d'avancement 2023 du Plan climat 2020-2030.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1249592001

Levée de la séance à 10 h 42.

70.001

Les résolutions CE24 0686 à CE24 0757 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoît Dorais
Vice-président du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint de la Ville